

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

23 JAN. 2025



MOTO-CLUB: BALDAGO'S
E-MAIL: Jeffvitalli@orange.fr
TÉLÉPHONE: 06 08 186438
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Anthony DOSSUYER

N° D'ÉPREUVE FFM: 304
DATE: 25-26 Avril 2025
LIEU: TARARE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Michel BERNARD	Licence : 3604
Président du Jury ou Arbitre*	Sandrine NICOLLET	Licence : 046553
Membre du Jury	Dorian HUGUES	Licence : 222814
Membre du Jury	Pascal GAUZY	Licence : 079468
Commissaire technique responsable	Hubert Blanchot / ch Sulrice	Licence : 252620 / 22644
Responsable du chronométrage		Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
125 CC	13ans		125cc 2 temps	classe - 2
MIX 2	15ans		125 à 250cc 4tps	classe - 2
MIX 1	15ans		150 à 500cc 2tps	classe 3 et 4
TX 1	15ans		250 à 650cc 4tps	classe 3 et 4
Quads	13ans		125 à 500cc	
VÉTÉRANS	40ans		classe 2-3-4	classe 2-3-4

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... *TBA (Prévu avec les secouristes)*
 Nombre de secouristes *12* Nombre d'ambulance(s) *2*
 Hôpital le plus proche *TARBURE* Temps de trajet (en min) *5 min*

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
 Nom du site *circuit de Rochefolles*
 Adresse *69180 St Marcel l'Éclaire*

Caractéristiques :
 Longueur du circuit *1756 m*
 Largeur minimum de la piste *5 m*
 Largeur de la grille *32 m*
 Longueur de la ligne droite de départ *80 m*
 Nombre d'OCP* *20*
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :	CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : <i>45</i>	Pendant les essais : <i>30</i>
En manche : <i>45</i>	En manche : <i>30</i>



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: *09/01/2025*

PO Le secrétaire

[Signature]

VISA DE LA LIGUE

DATE:

28 JAN. 2025

LIGUE MOTOCYCLISTE
 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
 26600 LA ROCHE DE GLUN
 Tél : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE:

NUMÉRO:

début	fin	catégorie	manche	temps
VENDREDI 25 AVRIL				
15h00	20h00	contrôle administratif		
15h00	20h00	contrôle technique		
SAMEDI 26 AVRIL				
6h45	7h30	contrôle administratif		
6h45	7h45	contrôle technique		
8h00	8h15	Quad	Essai Libre	13 à 15 Min
8h20	8h35	Open GrA	Essai Libre	13 à 15 Min
8h40	8h55	Open GrB	Essai Libre	13 à 15 Min
9h00	9h15	Vétéran	Essai Libre	13 à 15 Min
9h20	9h35	Open Invitation	Essai Libre	13 à 15 Min
Entracte				
9h55	10h10	Quad	Essai Chrono	15 min
10h15	10h30	Open GrA	Essai Chrono	15 min
10h35	10h50	Open GrB	Essai Chrono	15 min
10h55	11h10	Vétéran	Essai Chrono	15 min
11h15	11h30	Open Invitation	Essai Chrono	15 min
Repas				
13h10	13h40	Quad	15 min + 1T	20 min + 2T
13h45	14h10	125 - Consolante	15 min + 1T	20 min + 1T
14h15	14h40	Open MX2 - MX1	15 min + 1T	20 min + 1T
14h45	15h05	Vétéran	15 min + 1T	15 min + 1T
15h10	15h30	Open Invitation	15 min + 1T	15 min + 1T
Entracte				
15h50	16h20	Quad	2ème Manches	20 min + 2T
16h25	16h50	125 - Consolante	2ème Manches	20 min + 1T
16h55	17h20	Open MX2 - MX1	2ème Manches	20 min + 1T
17h25	17h45	Vétéran	2ème Manches	15 min + 1T
17h50	18h10	Open Invitation	2ème Manches	15 min + 1T
18h20	Remise De Prix			
18h30	Réunion De Jury			
20h00	Fin Epreuve			